

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2018 À 17H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire suppléant,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle (à l'exception des points 1 à 6 inclusivement)
Est absent, Monsieur le maire,	Bruno Guilbault

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire suppléant Raymond Rougeau. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-436

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, **avec l'ajout des points suivants: 25.1 Affaires nouvelles - Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143 \$ et 25.2 Affaires nouvelles – Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION

- 3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS**
- 4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA MODIFICATION DES CONTRATS**
- 5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE T-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE T-1 ET À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE CAMPING APPLICABLES À LA ZONE T-9**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 6. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS**
- 7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES**

DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA MODIFICATION DES CONTRATS

8. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE T-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE T-1 ET À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE CAMPING APPLICABLES À LA ZONE T-9

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

10. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AINSI QUE L'AUDIT DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2018, 2019 ET 2020
11. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - RUE LAJEUNESSE
12. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
13. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'UTILISATION ET L'AJOUT DE COMPOSANTES D'UNE TOUR DE RADIOCOMMUNICATION - COLLÈGE CHAMPAGNEUR
14. OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION DE LA PASSERELLE - TDCR
15. ANNULATION DE CONTRAT - LIVRAISON DE LA PASSERELLE - TDCR - 2635-8762 QUÉBEC INC. (F.A.S. EXPRESS MONDOR) - RÉOLUTION N° 18-323

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. DEMANDES D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - 9355-8344 QUÉBEC INC. - LOTS 5 352 742, 5 353 012, 5 353 033, 5 352 880, 5 352 946, 5 353 372, 5 352 728, 5 353 013 ET 5 352 957 - MATRICULES N° 8198-10-3796, 8198-21-4897, 8198-32-7226, 8197-79-6995, 8198-80-7365, 8300-05-9641, 8197-19-0421, 8198-22-5734 ET 8198-90-3985
17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) - MODIFICATION DES TRAVAUX
18. PROJET D'ACHAT REGROUPÉ - APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE POUR LA RÉGION DE LANAUDIÈRE ET ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
19. DEMANDE DE SUBVENTION AU MAMOT - ACHAT ET MISE EN COMMUN DE CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES
20. FONDATION RUES PRINCIPALES - 31E COLLOQUE ANNUEL ET FORMATION
21. FERMETURE DE RUE - ÉVÈNEMENT VÉLO DE MONTAGNE - TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON
22. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES - RUE CEDAR, 2^E AVENUE, 1^{ÈRE} AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.
23. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION POUR LE SECTEUR AUSTIN - CONSTRUCTION MONCO INC.
24. CORRESPONDANCE
25. AFFAIRES NOUVELLES
- 25.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143 \$
- 25.2 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143.
26. PAROLE AUX CONSEILLERS

27. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE MOTION

3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS

18-437 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kimberly St Denis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 115-2018-1 modifiant le Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs afin de modifier certaines dispositions concernant les combustibles interdits et les différents types de feu nécessitant un permis.

4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA MODIFICATION DES CONTRATS

18-438 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 118-2018-2 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et son amendement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant les règles de passation des contrats et la modification des contrats.

5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE T-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE T-1 ET À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE CAMPING APPLICABLES À LA ZONE T-9

18-439 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone T-9 à même une partie de la zone T-1 et à la modification des dispositions relatives aux terrains de camping applicables à la zone T-9.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

6. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant les feux extérieurs est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les combustibles interdits et les différents types de feu nécessitant un permis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-440 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 115-2018-1 modifiant le Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs afin de modifier certaines dispositions concernant les combustibles interdits et les différents types de feu nécessitant un permis, tel que remis aux membres du conseil.

Madame la conseillère Stéphanie Labelle se joint à la séance et prend son siège.

7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES

**DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA
MODIFICATION DES CONTRATS**

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant la gestion contractuelle est actuellement en vigueur, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les règles de passation des contrats et la modification des contrats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-441 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 118-2018-2 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et son amendement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant les règles de passation des contrats et la modification des contrats, tel que remis aux membres du conseil.

8. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE T-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE T-1 ET À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE CAMPING APPLICABLES À LA ZONE T-9

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement de la zone T-9 à même une partie de la zone T-1 et à la modification des dispositions relatives aux terrains de camping applicables à la zone T-9;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-442 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 402-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone T-9 à même une partie de la zone T-1 et à la modification des dispositions relatives aux terrains de camping applicables à la zone T-9, tel que remis aux membres du conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

10. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AINSI QUE L'AUDIT DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L pour les services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité ainsi que l'audit du coût net de la collecte sélective de matières résiduelles pour les années financières 2018, 2019 et 2020, le tout pour un montant de 74 158,88 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des finances.

18-443 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat à la firme Martin, Boulard S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité ainsi que l'audit du coût net de la collecte sélective de matières résiduelles pour les années financières 2018, 2019 et 2020, pour un montant de 74 158,88 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000092 a été émis pour autoriser cette dépense.

11. OCTROI DE CONTRAT - TRAITEMENT DE SURFACE - RUE LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 20 juillet 2018 pour des travaux de traitement de surface sur la rue Lajeunesse;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 15 août 2018 provenant des entreprises Franroc, division de Sintra inc. et Les entreprises Bourget inc.;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., pour un montant de 86 325,53 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

DESCRIPTION	OFFRE GLOBALE	CONFORMITÉ
FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.	86 325,53 \$	Conforme
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	100 796,28 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE le solde des sommes disponibles pour ce projet s'élèvent à 73 380 \$, taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim en date du 20 août 2018.

18-444 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour le traitement de surface sur la rue Lajeunesse, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Franroc, division de Sintra inc. jusqu'à concurrence d'un montant de 69 894 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000093 a été émis pour autoriser cette dépense.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaitent conclure une entente de partenariat relativement à l'installation et à l'utilisation en commun d'un système de radiocommunication, lequel se trouvera dans un local situé au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRL);

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal* relatives aux ententes intermunicipales.

18-445 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat entre la Municipalité de Rawdon et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée relative à l'installation et à l'utilisation en commun d'un système de radiocommunication.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'UTILISATION ET L'AJOUT DE COMPOSANTES D'UNE TOUR DE RADIOCOMMUNICATION - COLLÈGE CHAMPAGNEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite conclure une entente de partenariat avec le Collège Champagneur relativement à l'utilisation et à l'ajout de composantes d'une tour de radiocommunication, laquelle se trouve sur le toit du bâtiment du Collège, situé au 3713, rue Queen, à Rawdon.

18-446 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat entre la Municipalité de Rawdon et le Collège Champagneur relative à l'utilisation et à l'ajout de composantes d'une tour de radiocommunication.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

14. OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION DE LA PASSERELLE - TDCR

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une passerelle d'acier à être installée au-dessus de la rivière Rouge, dans le secteur du chemin Hobbs;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise TR3E construction inc., pour l'installation de cette passerelle, pour un montant de 18 446 \$, taxes incluses.

18-447 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier le contrat octroyé à l'entreprise TR3E construction inc., pour l'installation de la passerelle au-dessus de la rivière Rouge, dans le secteur du chemin Hobbs, pour un montant de 18 446 \$, taxes incluses.

Le certificat de crédit numéro L18-750486 a été émis pour autoriser cette dépense.

15. ANNULATION DE CONTRAT -LIVRAISON DE LA PASSERELLE - TDCR - 2635-8762 QUÉBEC INC. (F.A.S. EXPRESS MONDOR) - RÉSOLUTION N° 18-323

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour livraison de la passerelle de la Tournée des cantons de Rawdon de La Guadeloupe en Beauce à l'entrée du chemin Hobbs à Rawdon à l'entreprise 2635-8762 Québec inc. (F.A.S. Express Mondor), le tout aux termes de la résolution n° 18-323 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler le contrat octroyé à l'entreprise 2635-8762 Québec inc. (F.A.S. Express Mondor) et d'abroger la résolution n° 18-323.

18-448 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'annuler le contrat pour livraison de la passerelle de La Guadeloupe en Beauce à l'entrée du chemin Hobbs à Rawdon, octroyé à l'entreprise 2635-8762 Québec inc. (F.A.S. Express Mondor).

D'abroger la résolution n° 18-323.

D'annuler le certificat de crédit numéro 2018-00062.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. DEMANDES D'ACHAT D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - 9355-8344 QUÉBEC INC. - LOTS 5 352 742, 5 353 012, 5 353 033, 5 352 880, 5 352 946, 5 353 372, 5 352 728, 5 353 013 ET 5 352 957 - MATRICULES N° 8198-10-3796, 8198-21-4897, 8198-32-7226, 8197-79-6995, 8198-80-7365, 8300-05-9641, 8197-19-0421, 8198-22-5734 ET 8198-90-3985

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9355-8344 Québec Inc., représenté par Mme Mélanie Jalbert et M. Alex Ruel a soumis à l'attention de la Municipalité des offres d'achat pour l'acquisition des lots suivants :

5 352 742 – rue Apollo – 8198-10-3796 : offre de 3000\$;
5 353 012 – rue Apollo – 8198-21-4897 : offre de 3000\$;
5 353 033 – rue Apollo – 8198-32-7226 : offre de 3000\$;
5 352 880 – rue Mountain – 8197-79-6995 : offre de 3100\$;

5 352 946 – rue Mountain – 8198-80-7365 : offre de 3000\$;
5 353 372 – chemin du Look out Park – 8300-05-9641 : offre de 3400\$;
5 352 728 – rue Wanner – 8197-19-0421 : offre de 3100\$;
5 353 013 – rue Sunnyside – 8198-22-5734 : offre de 3000\$;
5 352 957 – rue de la Truite – 8198-90-3985 : offre de 3000\$;

CONSIDÉRANT que ces offres sont déposées séparément et qu'elles sont conditionnelles à la possibilité de construire une résidence unifamiliale sur chacun des lots;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de l'acquéreur de procéder à toutes les validations nécessaires à la démonstration de la constructibilité de chacun des lots avant la signature du contrat de vente. L'acquéreur doit procéder à ses frais à la réalisation d'une étude de caractérisation du site pour chacun des lots et en être entièrement satisfait;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de cette offre;

CONSIDÉRANT le rapport de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

18-449 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter les offres d'achat de l'entreprise 9355-8344 Québec Inc. pour les l'immeubles connus et désignés comme étant les lots 5 352 742, 5 353 012, 5 353 033, 5 352 880, 5 352 946, 5 353 372, 5 352 728, 5 353 013 et 5 352 957. Ces ventes sont faites sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur, et est consentie pour un montant total de 27 600 \$, taxes et frais incidents en sus.

D'appliquer, au moment de la transaction, un acompte déjà reçu par la Municipalité au montant total de 2 760 \$ pour l'acquisition des immeubles.

Toutefois, la présente transaction est sous réserve de la démonstration par l'acquéreur de la constructibilité de chacun de ces lots et à la réalisation par l'acquéreur d'une étude de caractérisation du site pour chacun des lots, à ses propres frais, et dont les résultats seront à son entière satisfaction.

De mandater le notaire afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge des acquéreurs. La signature du contrat devra avoir lieu dans les trois (3) mois qui suivent l'avis du notaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) - MODIFICATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA) auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'exercice financier 2018-2019 pour la réalisation de travaux sur des rues sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier sa demande du 13 avril 2018.

18-450 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la demande datée du 13 avril 2018 au Programme d'aide à la voirie – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA), afin d'y apporter les modifications suivantes :

- Retirer la 17^e Avenue, la rue Saint-Vincent et la rue Saint-Patrick;
- Ajouter le chemin du Lac-Brennan;
- Modifier les travaux de reprofilage de fossés, réfection de fondation / pulvérisation, rechargement et pavage pour des travaux de reprofilage de fossés, réfection de fondation / pulvérisation, rechargement et traitement de surface.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, une demande modifiée ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. PROJET D'ACHAT REGROUPÉ - APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE POUR LA RÉGION DE LANAUDIÈRE ET ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il existe un projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il existe parallèlement un projet de ravitaillement en air respirable pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'un comité régional a procédé à l'analyse des différents équipements disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité à savoir :

- Achat d'un compresseur d'air respirable et ses composantes;
- Achat d'une remorque de transport incluant un système de cascades, système de remplissage, appareils respiratoires, parties faciales et cylindres;
- Assumer l'entretien et les tests requis sur les équipements acquis;
- Créer un comité restreint pour la gestion, recommandation et suivi;
- Déterminer un système de quotes-parts équitables pour les Municipalités membres.

CONSIDÉRANT QUE le comité doit établir la part de chaque municipalité dans les projets d'acquisition des appareils respiratoires et de ravitaillement en air respirable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité sont terminés, chaque municipalité désirant participer à l'achat regroupé doit s'engager par résolution et mandater la municipalité de Saint-Charles-Borromée à procéder à un appel d'offres pour l'achat des appareils respiratoires, cylindres et autres équipements connexes pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée demandera aux municipalités participantes de procéder à la création d'un comité restreint pour l'administration annuelle concernant les coûts d'entretien, de réparation et d'amélioration ou toutes recommandations concernant les APRIA et le projet de ravitaillement en air respirable;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour couvrir une partie des frais couvrant les équipements qui seront mis en commun. Le montant de la subvention accordée, le cas échéant, sera appliqué selon le pourcentage établi par le comité pour chacune des municipalités participantes.

18-451 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à procéder au nom de la Municipalité de Rawdon à un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et autres équipements connexe et à assumer le montant représentant sa quote-part des coûts reliés au projet.

De mandater la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour procéder au nom de la Municipalité de Rawdon à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de ravitaillement en air respirable en commun pour la région de Lanaudière et à assumer le montant représentant sa quote-part des coûts reliés au projet.

De mandater la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à créer un comité responsable de la gestion du système de ravitaillement en air respirable, comité formé par un représentant des municipalités participantes et à tenir minimalement une rencontre annuelle.

De mandater la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour la gestion annuelle du budget nécessaire au bon fonctionnement du projet en fonction des recommandations du comité restreint.

De déléguer le directeur du Service de la sécurité incendie pour agir à titre de représentant de la Municipalité de Rawdon sur le comité régional créé à cet effet.

19. DEMANDE DE SUBVENTION AU MAMOT - ACHAT ET MISE EN COMMUN DE CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES

CONSIDÉRANT qu'il existe un projet d'achat et de mise en commun de cylindres d'air respirable, d'appareils respiratoires, d'équipement pour la vérification et l'entretien de ces appareils et de parties faciales pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du projet, l'ensemble des cylindres d'air et équipements acquis dans le cadre du projet de mise en commun appartiendront au regroupement et que ce dernier en assumera l'entretien et les inspections;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à l'entretien et la réparation des équipements seront assumés par l'ensemble des municipalités participantes à l'entente et selon les modalités fixées;

CONSIDÉRANT que le comité proposera une entente qui régira les modalités pour chacune des municipalités faisant partie de l'entente. Cette entente devra être approuvée et signée par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement des programmes de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la réalisation de la mise en commun d'équipements;

CONSIDÉRANT que le comité soumettra trois (3) demandes de subvention à ce ministère pour la réalisation du projet d'achat et de mise en commun, soit une pour 600 cylindres d'air respirable, une pour 12 appareils de protection respiratoire et une pour 400 parties faciales, l'équipement pour les bancs d'essai et l'ajustement des parties faciales;

CONSIDÉRANT que les demandes de subventions auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) doivent lui parvenir avant le 14 septembre 2018.

18-452 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le projet de mise en commun avec les autres municipalités de Lanaudière ayant confirmé leur participation et procéder à une demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

De déclarer que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est l'organisme désigné responsable du projet.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et le directeur du Service de la sécurité incendie à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

20. FONDATION RUES PRINCIPALES - 31E COLLOQUE ANNUEL ET FORMATION

CONSIDÉRANT QUE Fondation Rues principales est un organisme à but non lucratif qui développe des ententes de service avec les municipalités désireuses de mettre en place des démarches de développement durable, de revitalisation et de mise en valeur de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'est dotée d'un plan d'action de planification stratégique selon des principes de développement durable et qu'elle est actuellement à la mise en œuvre de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE le 31^e colloque annuel de Fondation rues Principales se déroulera le 24 octobre 2018 et qu'il est opportun que des représentants de la Municipalité y participent;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation rue Principales offre également une programmation de formation pour l'hiver 2018, dont notamment une formation « Habiter l'hiver : principes et expériences d'aménagement et d'animation » se déroulant le 18 septembre 2018.

18-453 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser quatre (4) représentants de la Municipalité de Rawdon à participer au 31^e colloque annuel de Fondation rues Principales.

D'autoriser deux (2) représentants de la Municipalité de Rawdon à participer à la formation « Habiter l'hiver : principes et expériences d'aménagement et d'animation » de Fondation rues Principales.

D'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que le remboursement des dépenses des participants, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le certificat de crédit numéro A18-150349 a été émis pour autoriser cette dépense.

21. FERMETURE DE RUE - ÉVÈNEMENT VÉLO DE MONTAGNE - TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT une demande de fermeture de rue de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon pour son évènement vélo de montagne, le 8 septembre prochain, de 11h à 15h;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande la fermeture de la rue Lakeshore Drive, entre la rue Park Lane et le chemin du Golf, un détour pour les usagers de la route étant prévu par les rues Park Lane, Finlayson et le chemin du Golf.

18-454 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de l'évènement sur le territoire de la Municipalité;

D'autoriser la fermeture de la rue Lakeshore Drive, entre la rue Park Lane et le chemin du Golf, le 8 septembre prochain.

22. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES - RUE CEDAR, 2^E AVENUE, 1^{ERE} AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 509 789,75 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Cedar, 2^e Avenue, 1^{ère} Avenue et chemin Kildare par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. en date du 30 août 2018 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 31 août 2018.

18-455 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 509 789,75 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00054, lequel sera libéré à la réception des quittances.

23. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION POUR LE SECTEUR AUSTIN - CONSTRUCTION MONCO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 5 au montant de 41 965,88 \$, taxes incluses, représentant la libération d'une partie de la retenue spéciale pour non-respect des échéanciers, pour la construction d'un poste de surpression pour le secteur Austin par l'entreprise Construction Monco inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 30 août 2018 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 31 août 2018.

18-456 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 41 965,88 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Monco inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00068, lequel sera libéré à la réception des quittances.

24. CORRESPONDANCE

25. AFFAIRES NOUVELLES

25.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143 \$

18-457 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143 \$.

25.2 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143 \$

CONSIDÉRANT une requête citoyenne afin que soient effectués des travaux de prolongement et de bouclage de l'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les montants nécessaires pour l'exécution de ces travaux sont estimés à 150 143 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT une rencontre citoyenne tenue le 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-458 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143 \$, tel que remis aux membres du conseil.

26. PAROLE AUX CONSEILLERS

27. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-459 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 18 h05.

(signé) Caroline Gray

M^e Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau
Maire suppléant